

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

**OBJET**  
**Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et la Fondation Poidatz pour la mise en œuvre de périodes d'immersion collective dans les locaux de la cuisine centrale**

N° D\_103\_2025 (Cuisine Centrale)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~~~~~

**Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales :**

La présente convention entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et la P-PIT (Plateforme Parcours Inclusion Territoire) site de Dammarie-les-Lys a pour objet la mise en œuvre des périodes d'immersion collective dans les locaux de la cuisine centrale de Montereau-Fault-Yonne.

Les immersions visent à permettre aux usagers du pôle professionnel de :

- découvrir l'environnement de la cuisine centrale
- participer à la confection de repas et ce, de façon encadrée
- évaluer les comportements et les aptitudes techniques professionnelles

VU l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2025.

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 19 juin 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ**

- D'APPROUVER le projet de convention avec le P-PIT (Plateforme Parcours Inclusion Territoire) de Dammarie-Les-Lys relatif à l'immersion professionnel au sein de la Cuisine Centrale de Montereau-Fault-Yonne ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*  
James CHÉRON